



Congés payés en fin de cdd, les prendre ou se les faire payer?

Par **Blacktom71**, le **12/08/2015** à **13:11**

bonjour, je suis en fin de CDD dans un Bricomarché et je j'ai pris aucun congé pendant mon année de cdd. J'ai donc 5 semaines en attente. Mon patron me dit qu'il serait plus avantageux pour moi de les prendre.

Qu'en est il réellement? Est- ce plus avantageux pour moi de les prendre ou de me les faire payer?

Par **P.M.**, le **12/08/2015** à **15:42**

Bonjour,

De toute façon, normalement, c'est l'employeur qui fixe les dates des congés payés et il est fort rare qu'il pense d'abord aux intérêts du salarié...

Je ne vois pas de réelle différence sauf que pendant que vous êtes en congés payés, l'employeur ne vous verse pas en plus le salaire et que s'il vous sont indemnisés après le terme c'est de l'argent qui vous vient en plus mais que vous aurez d'avantage travaillé...

Si le CDD a une durée d'un an et que vous preniez vos congés payés pendant celui-ci, vous n'aurez qu'un an de rémunération alors que s'il vous sont indemnisés à son terme cela fera 13,2 jours de rémunération...